

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 14 novembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance à l'espace Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

**Étaient présents :** MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT,

Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

**Formant la majorité des Membres en exercice.**

**Absents excusés :** MM. Marc-Antoine JAMET, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ, Mme Brigitte ROIX.

**Absents non excusés :** MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

**Avai(en)t donné pouvoir :**

Mme Inci ALTUNTAS  
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

**DATE DE SEANCE**

14 novembre 2023

**DATE DE CONVOCATION**

8 novembre 2023

**DATE D'AFFICHAGE**

20 novembre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE 16

PRESENTS 11

PROCURATION(S)

VOTANTS 11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité le :

**20 NOV. 2023**

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

### Délibération n° 7

**AIDES FACULTATIVES PRESTATIONS NON  
REMBOURSABLES – PRISE EN CHARGE DE 20%  
PERMETTANT DE BENEFICIER DE LA CARTE D'ACCES A  
L'ALIMENTATION DE L'EPICERIE SOCIALE - EPIREUIL**

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration que des familles de Val-de-Reuil en difficulté ont obtenu une carte accès à l'alimentation et qu'il convient d'effectuer les règlements des 20% restant à leur charge, à l'épicerie sociale Epireuil, sur présentation de la facture ou du devis.

**8 cartes ont été attribuées pour un montant global de  
548,00 €.**

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus à l'épicerie sociale Epireuil pour un montant global de 548,00 €.

**Le Conseil d'administration,  
Où l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus à l'épicerie sociale Epireuil pour un montant global de 548,00 €.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
La Vice-présidente,



*Maryline Deslandes*

**Maryline DESLANDES**